



Programme de Formation : SSI – Utilisation – 2 heures

Référence :**INC-SSI-02****Lieu :**

Dans vos locaux

Durée :**2 heures****Modalité :**Intra-entreprise,
sur site**Effectif :****2 à 8 participants****Public :**Responsables, accueil,
techniques, référents**Prérequis :**

Aucun

Intitulé

Formation SSI – Utilisation et manipulation du Système de Sécurité Incendie. Action de formation professionnelle – développement des compétences. Présentiel, avec exercices pratiques sur un SSI accessible ou sur un support pédagogique adapté.

Objectif général

Être capable d'identifier les principales fonctions d'un Système de Sécurité Incendie, d'interpréter ses informations et d'appliquer les procédures adaptées en cas d'alarme, de dérangement ou de situation nécessitant une mise en sécurité.

Objectifs opérationnels

- Identifier le rôle d'un SSI et ses principaux composants.
- Distinguer les fonctions de détection incendie et de mise en sécurité.
- Repérer les informations essentielles affichées sur le tableau ou l'équipement central.
- Différencier un état normal, une alarme incendie et un dérangement.
- Appliquer les consignes de levée de doute, d'alerte et de mise en sécurité.
- Identifier les dispositifs de mise en sécurité associés au SSI.
- Effectuer, sous supervision et dans les limites de son autorisation, les manipulations prévues.
- Expliquer les conditions d'une remise à l'état de veille ou d'un réarmement autorisé.

Programme détaillé – 2 heures

Module 1 – Principes et composition d'un SSI (20 minutes). Rôle du SSI dans la détection, l'alarme et la mise en sécurité. Catégories selon l'équipement étudié. Principes du SDI et du SMSI. Détecteurs automatiques, déclencheurs manuels, équipements de contrôle et de signalisation, centralisateur de mise en sécurité, dispositifs actionnés de sécurité et équipements d'alarme.

Module 2 – Lecture et interprétation (25 minutes). Localisation du SSI. Voyants, afficheurs et signalisations. Reconnaissance d'une alarme incendie, distinction avec un dérangement, identification de la zone ou du point signalé. Report d'alarme lorsqu'il existe. Traçabilité et signalement des anomalies.

Module 3 – Procédures d'alerte et de mise en sécurité (25 minutes). Réaction initiale, transmission aux personnes désignées, levée de doute sans exposition au danger, alerte des secours, diffusion de l'alarme. Évacuation et, lorsque l'organisation le prévoit, mise en sécurité ou transfert horizontal. Compartimentage, désenfumage et conduite à tenir en cas d'anomalie.

Module 4 – Manipulations et mises en situation (35 minutes). Repérage des équipements, lecture d'un événement simulé, identification de la zone, application des consignes d'alerte, observation ou simulation des dispositifs de mise en sécurité, commandes accessibles au personnel désigné. Remise en veille et réarmement uniquement lorsque l'installation, les procédures et les autorisations le permettent. Cas pratiques : alarme incendie, dérangement technique, anomalie.

Aucune manipulation ne doit neutraliser un dispositif de sécurité, déclencher une fonction dangereuse ou perturber l'exploitation du bâtiment. Les essais réels sont organisés avec l'accord du responsable de l'établissement et, si nécessaire, du mainteneur SSI.

Module 5 – Évaluation des acquis et synthèse (15 minutes). Questionnaire, mise en situation ou simulation commentée, vérification des procédures internes, correction collective et synthèse des consignes essentielles. Durée totale : 120 minutes.

Méthodes, moyens et encadrement

Pédagogie active : exposé interactif, présentation des composants, analyse de situations professionnelles, démonstrations commentées, exercices pratiques supervisés, questions-réponses et évaluation. Le contenu est contextualisé selon l'établissement et le SSI lorsque les informations utiles sont communiquées avant la session.

Moyens selon le lieu : support projeté ou imprimé, photographies et schémas, SSI pédagogique ou installation réelle accessible, notices et consignes, plan de sécurité, fiches de mise en situation, questionnaire. Les manipulations sur une installation réelle sont conditionnées à l'accord du responsable du site.

Formation animée par un formateur disposant de compétences techniques en sécurité incendie et en fonctionnement des SSI, ainsi que de compétences pédagogiques adaptées à la formation d'adultes. Qualifications et expériences documentées par Magnis Formation.

Positionnement

Avant la formation, Magnis Formation recueille le secteur d'activité, les fonctions des participants, le niveau initial, le type de SSI s'il est connu, l'organisation de l'alerte et de l'évacuation, les contraintes du site et les besoins particuliers. Un échange ou un questionnaire de positionnement peut adapter les exemples et les exercices.



Programme de Formation : SSI – Utilisation – 2 heures

Référence :

INC-SSI-02

Lieu :

Dans vos locaux

Durée :

2 heures

Modalité :

Intra-entreprise,
sur site

Effectif :

2 à 8 participants

Public :

Responsables, accueil,
techniques, référents

Prérequis :

Aucun

Évaluation

Évaluation initiale par questionnaire oral ou questionnaire de positionnement. Évaluation formative par questions et observations pendant les démonstrations et les exercices. Évaluation finale : QCM ou questionnaire, grille d'observation pratique, vérification de la capacité à identifier une alarme, à appliquer les consignes et à expliquer les manipulations autorisées.

Critères de réussite retenus par Magnis Formation : au moins 70 % de bonnes réponses au questionnaire et validation des gestes ou décisions critiques de sécurité. Ce seuil est un critère pédagogique de l'organisme. Il ne s'agit pas d'une exigence réglementaire nationale.

Validation

Sous réserve de participation effective et des modalités d'évaluation : attestation de fin de formation précisant l'intitulé, la durée, les objectifs et les résultats ; feuille d'émargement ; support ou mémo pédagogique ; évaluation de satisfaction à chaud.

Cette formation ne délivre pas de diplôme SSIAP, d'habilitation réglementaire générale ni de certification professionnelle enregistrée au RNCP.

Accessibilité, accès et tarif

Les besoins des personnes en situation de handicap sont étudiés avant l'inscription définitive afin d'envisager les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires. Inscription sur demande. Le délai d'accès dépend des dates, du nombre de participants, des adaptations et des conditions techniques. Sur site, l'accès au SSI et les autorisations de manipulation sont vérifiés au préalable. Tarif sur devis.

Références et limites

Code du travail : prévention du risque incendie, consignes de sécurité et exercices, notamment les articles R. 4227-28 et suivants, et l'article R. 4227-39 pour les exercices et essais périodiques dans le champ d'application des consignes. Réglementation propre à l'établissement (ERP, IGH ou autres dispositions). Notices d'exploitation et procédures internes du SSI installé.

La formation de 2 heures ne se substitue pas aux obligations de maintenance, de vérification, d'essais réglementaires, d'exercices d'évacuation ou de formation spécifique imposées à certains personnels.

Organisme de formation

DEVICTIO FORMATIONS – 12 place Bir-Hakeim, 69003 Lyon. SIRET : 498 295 005 00033. NDA : 82 69 09771 69. APE / NAF : 8559A. MAGNIS FORMATION est une marque du groupe DEVICTIO FORMATIONS. Certification Qualiopi au titre des actions de formation. Référence : INC-SSI-02. Téléphone : 04 82 53 58 94. Email : info@magnis-formation.fr.